du Collège, a obtenu le plus grand succès. En voici un fragment :

Jeanne, pendant longtemps, tu restas à la peine,
Tu combattis longtemps pour la France et ton roi ;
Tu seras à l'honneur, vierge de la Lorraine!
Le grand jour du triomphe enfin brille pour toi!

Le Cirque a fait fureur ; mais aussi quels artistes incomparables et quels clowns habiles!...

La kermesse n'a pris fin qu'à huit heures.

Le collège a été illuminé jusqu'à dix heures, et un très joli feu d'artifices a clôturé cette fête de charité, dont les pauvres auront lieu de se réjouir, plus encore que leurs jeunes bienfaiteurs, dont il y a lieu de louer les talents et l'excellente initiative

Le pèlerinage à Montmartre et à Argenteuil. — On nous prie d'insérer ce qui suit :

« Mgr l'archevêque de Cambrai avait daigné accepter de conduire à Lourdes, en passant par Montmartre et Argenteuil, un pèlerinage d'hommes de la région du Nord; mais ce pèlerinage ne pouvant, à cause des travaux de l'industrie et de la campagne, s'accomplir à la date fixée pour les fêtes religieuses d'Argenteuil, il en sera question à une époque ultérieure.

» Toutefois, sur le désir manifesté par Mgr l'évêque de Versailles et encouragées par l'autorité diocésaine, un grand nombre de personnes du diocèse et, en particulier, des régions de Lille, Roubaix, Tourcoing, Halluin, Armentières, se proposent de se rendre pour le 10 juin, d'abord à Montmartre afin d'offrir au Sacré-Cœur de Jésus un témoignage solennel de leur vénération et de leur amour, puis à Argenteuil pour y vénérer la sainte tunique de Notre-Seigneur qui a été faite par la Sainte-Vierge elle-même, et qui est encore teinte du sang de Notre Divin Rédempteur. Le pèlerinage se terminera par une visite à N.-D. des Victoires.

» Un train spécial s'organise pour Paris et Argenteuil. Il partira de Tourcoing le samedi 9 juin à 1 h. 45 du soir, s'arrêtera à Roubaix à 1 h. 50, à Lille à 2 h. 05 et à Douai vers 2 h. 45. Il rentrera le lundi 11 dans la soirée.

» Il est bien entendu que ce train spécial prendra non seulement les hommes, mais aussi les dames.

» Le prix total du pèlerinage comprenant le trajet en chemin de fer, les frais de logement et de repas, les voyages en voiture à Paris et à Argenteuil, sera de 38 fr. en 3e classe et de 53 fr. en 2e classe pour Tourcoing et Roubaix, de 37 fr. 50 et 52 fr. pour Lille, de 36 fr. et 50 fr. 50 pour Douai.

» Ce pèlerinage offre un attrait tout particulier et se fait dans des conditions très avantageuses, aussi un grand mouvement s'opère en sa faveur à Roubaix et à Tourcoing où des comités se sont formés en vue d'envoyer avec les patrons un nombre considérable d'ouvriers.

» On est prié de se faire inscrire à très bref délai et au plus tard le 25 mai, cela en vue des hôtels qu'il y aurait à retenir.»

On peut s'adresser à Roubaix : chez MM Declercq, vicaire à St-Martin ; Rollier, vicaire à Notre-Dame Lhermitte, vicaire à St-Joseph ; Hostelart, vicaire à Ste-Elisabeth ; M. Souxdorf, boulevard de Paris.

A Tourcoing chez : M. l'abbé Six, aumônier; Mlle Christory, place Notre Dame: M. Delporte-Petit, rue du Sentier, 25. — A Lille chez : M. l'abbé Virleux, vicaire à Saint Maurice et à Saint-Charles Borrhomée, rue de la Barre. — A Halluin : chez M. le Curé. — A Armentières : chez M. l'abbé Leman, aumônier. A Douai : chez M. l'abbé Pétillon, aumônier et chez M. Leduc, vicaire à Saint-Jacques.

Les pèlerins des autres localités devront s'adresser directement à M. l'abbé Plouchart, curé de Wasquehal.

Des imprimés donnant tous les renseignements désirables seront adressés à chacun des pèlerins 8 jours avant le départ.

La Commission administrative des Hospices. — M. Henry Ternynck, fabricant, est nommé membre de la Commission administrative des Hospices, en remplacement de M. le docteur Constant Godefroy, décédé.

Le procès Deschamps-Hélinck. — Le procès Hélinck-Deschamps est revenu aujourd'hui devant la 2e chambre. Mais en raison d'une indisposition assez grave de Me Dubron, le distingué avocat du barreau de Douai, qui assiste M. Deschamps, l'affaire sera remise à huitaine.

Les résultats de deux adjudications. — Mardi, à onze heures du matin, ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Joseph Trannoy, adjoint au maire, assisté de son collègue, M. Julien Coutelier, et de M. Désiré Wichart, conseiller municipal, les adjudications suivantes :

1° *Mise en état de viabilité de la rue Lannes.* — Devis 8.500 fr., y compris 475 fr. 13 c. pour dépenses imprévues. Cautionnement 280 fr. Deux soumissionnaires : M. A. Carette-Duburcq, de Roubaix, avec 1 0/0 de rabais; M. Antoine Labbe, de Lille, avec 2 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

2° *Fourniture du matériel d'enseignement nécessaire aux écoles communales primaires, pendant les années 1894, 1895 et 1896.* — Montant de la fourniture 2,000 francs. Cautionnement 70 francs. Deux soumissionnaires, libraires à Lille : M. César Lenoir, avec 18,50 0/0 de rabais; M. Louis Quarré, avec 16,60 0/0. M. Lenoir a été déclaré adjudicataire.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Leroy, vice-président des anciens officiers et sous-officiers belges.

Ses funérailles auront lieu vendredi prochain 11 mai, à 8 heures 1/2 du matin, en l'église St-Martin, à Roubaix.

Les courses vélocipédiques du 14 mai au parc de Barbieux. — La « Fanfare de Beaurepaire » vient d'être désignée pour donner une audition musicale, sur le kiosque du parc de Barbieux, pendant les courses vélocipédiques du lundi, 14 mai.

La grève de tisserands du Boulevard Gambetta. — Dans la journée de mardi, des rentrées successives de tisserands ont eu lieu à l'établissement de M. Florimond Cauchies, boulevard Gambetta. Elles représentent un nombre d'ouvriers tellement important, qu'on peut considérer la grève comme terminée.

Voulez-vous manger de bonnes asperges ? Assaisonnez-les au beurre d'Oostcamp, qui arrive frais chaque jour, 13, rue du Bois, et dans les dépôts-succursales. 81355—37244

Arrestation d'un expulsé à l'estaminet Wilfart. — Le brigadier de gendarmerie, de Wattrelos, passait mardi après-midi, dans la Grande-Rue, lorsque de la plate-forme du car, sur laquelle il était monté, il aperçut à travers une fenêtre de l'estaminet Wilfart, à l'angle de la rue de la Conférence, un individu qu'il reconnut pour être le nommé Vercleven, expulsé par arrêté ministériel du 10 mars dernier.

Il sauta en bas de la voiture, et entra dans l'établissement ; mais l'expulsé, ancien habitant de Wattrelos, qui avait eu le temps de reconnaître le brigadier, s'enfuit dans la cour de la maison.

Ce dernier l'y poursuivit, et le mit en état d'arrestation.

La bagarre du fort Sion. — M. Adolphe Hélynck, mêlé à notre récit d'une bagarre survenue, dimanche après-midi, dans l'estaminet tenu par M. Gustave Vangouthem, au fort Sion, rue de la Perche, nous écrit pour déclarer qu'il n'a pas crié : « A bas les patriotes, » et qu'il n'a commis aucune voie de fait sur une des personnes que nous avons désignées.

Nous pouvons, de notre côté, affirmer que nos renseignements ont été pris à bonne source, auprès de gens dignes de foi.

Un antipatriote. — Lundi soir, vers sept heures, plusieurs amis s'étaient réunis à l'estaminet de M. François Nutte, pour célébrer la fête de Jeanne d'Arc.

L'ordre le plus parfait et la plus franche gaîté régnaient au milieu d'eux, lorsqu'un charpentier de Wattrelos, du nom de Louis Demesmacker, homme de trente-cinq ans, fit irruption dans la salle, et protesta par de grossières injures contre cette manifestation patriotique.

Le frère du cabaretier, qui se trouvait parmi les assistants, se chargea de ramener la tranquillité en expulsant le perturbateur; mais il dut, pour se faire quitte de ce dernier, échanger quelques coups de poings avec lui.

Croix. — *La célébration de la fête de Jeanne d'Arc en l'église Saint-Pierre, au Crèchet.* — Mardi soir, à huit heures, la paroisse St-Pierre a célébré, par un salut solennel, la fête de Jeanne d'Arc, la grande Française.

Bien avant que la cloche annonçât le commencement de la cérémonie, les vastes nefs de l'église étaient envahies par une foule compacte, heureuse de se grouper dans cette pieuse et patriotique manifestation.

Avant le salut, la fanfare du Crèchet a joué, avec un ensemble et un entrain remarquables, un très bel allegro militaire.

L'« O Salutaris » et le « Te Deum » ont été chantés par la maîtrise, dont l'éloge n'est plus à faire. M. l'abbé Lhermitte est ensuite monté en chaire, et a fait un éloquent panégyrique de Jeanne d'Arc, qui a produit sur l'auditoire une profonde impression.

Après le sermon, la maîtrise a interprété supérieurement l' « Invocation à la Vierge » et la Fanfare a donné une excellente audition de la « Reine d'Eté », de Ch. Panne, à laquelle a succédé le chant du « Tantum ergo ».

Pendant la bénédiction du Saint-Sacrement, les exécutants de la Fanfare se sont fait entendre une dernière fois dans un entraînant allegro.

Wasquehal. — *Restauration du Calvaire.* — On a procédé ces jours derniers à la restauration du Calvaire, violé par des mains sacrilèges. La toiture a été remise à neuf, et les murs réparés et rejointoyés.

Le Christ en croix, dont les pieds ont été brisés, ainsi que le Christ au tombeau, sont restés dans l'état de mutilation des premiers jours.

Le monument, se trouvant hors d'alignement, n'a pu, paraît-il, être l'objet d'autres améliorations.

Des quêtes ayant été faites, le jour de la cérémonie expiatoire, pour la construction d'un nouveau calvaire, on avait lieu d'espérer que ce projet recevrait un commencement d'exécution, à bref délai.

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 50

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre!**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).

A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 61.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

LA FANFARE DES TROMPETTES « LES ENFANTS DU NORD ». — prie les sociétaires d'assister, aujourd'hui, mercredi, à la répétition générale qui aura lieu à 9 heures du soir. Présence indispensable.

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **timbre caoutchouc** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable. — Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 f. 50**, selon le genre. Initiales entrelacées **0 f. 50.**

PLAIES DE TOUTE NATURE. Guérison certaine par l'ONGUENT St-ROCH Flament, Ph. à Lourches (Nord). 2,50 *franco*, et toutes pharmacies. 79637—[illegible]

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Le conseil s'est réuni mardi 8 mai, à 7 heures et demie du soir, dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pollet, maire.

19 conseillers sur 27 sont présents : MM. Loridan, adjoint, Bonte, Labbe, Plouvier, Vanhoutte, Philippo, Delneste, Lepers, Lecomte, Wattrelos, Dupont, Delreux, Spriet, Thérin-Carrette, Dubus, Hien, Duquesnoy, Jubaru.

M. Plouvier est nommé secrétaire. Le procès-verbal de la séance précédente, est lu et adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de différentes notes qu'il a sous les yeux : 1° d'une lettre demandant au Conseil de bien vouloir porter au budget additionnel la somme de 300 fr. pour l'achat d'une nouvelle tenue nécessaire aux gardes-champêtres. Le Conseil adopte.

2° D'une nouvelle demande de subvention de Mme veuve Carbonnet qui, après avoir fait ressortir les services rendus à la commune par son mari, déclare que n'ayant aucune ressource, étant de plus à la charge de ses enfants et dans l'impossibilité complète de travailler, elle s'en rapporte entièrement au Conseil pour lui allouer une subvention.

M. Delreux fait remarquer que cette demande ayant déjà été repoussée à la séance dernière, il est inutile d'y revenir. On passe outre.

3° Lettre de Me Bouvier, veuve Adam, avisant le Conseil municipal, qu'à la suite d'un mémoire adressé à la préfecture, elle cite par devant le tribunal civil de Lille, la ville de Wattrelos pour avoir fait abattre un mur et boucher un puits faisant partie de sa propriété, malgré son refus formel. M. le Maire fait remarquer que quand la ville a acheté la maison, en 1888, le mur était déjà abattu, donc elle n'en est en aucune façon responsable. Quant au puits, un mémoire du vendeur déclare qu'il n'y a pas de servitude.

Du reste, pendant les enquêtes faites par la Ville avant l'achat, jamais aucune réclamation n'a été formulée.

M. le Maire tranche la question et émet l'avis de passer outre et de mettre la commune hors de cause. Cette manière d'agir est adoptée, et M. le Maire s'engage à répondre dans ce sens à Me Adam.

M. le Maire prie les conseillers d'émettre leurs propositions.

M. Spriet demande si le projet de rétablir les droits de voirie à Wattrelos est oublié.

M. Thérin-Carrette à qui incombait le soin des recherches à ce sujet décline cette responsabilité et demande qu'on nomme une commission.

En font partie MM. Thérin Carrette, Lecomte, Duquesnoy, Hien, Delamadrille, Spriet, Delmarre.

Un conseiller fait remarquer que ce sont toujours les mêmes qui font partie des commissions. « Vous êtes ridicules à la fin, dit-il.»

M. Delreux demande que le percepteur des contributions directes établisse son bureau de recettes à la mairie au lieu de l'établir dans un cabaret.

Ne peut-on pas l'y obliger, s'écrie M. Lecomte.

M. Duquesnoy demande qu'au lieu de voter une somme annuelle de 300 fr. pour l'instituteur de la Baillerie, on lui fasse construire une habitation puisqu'on a un emplacement convenable. cela reviendra meilleur marché.

M. Delreux fait remarquer qu'il serait préférable d'attendre que le département vienne en aide puisqu'il le fait aux autres communes.

Le Conseil demande qu'on établisse deux requêtes, l'une demandant la construction d'une maison pour l'instituteur, l'autre établissant une demande de secours à prélever sur la caisse des amendes correctionnelles. En attendant le résultat de ces demandes, le Conseil vote 300 francs pour indemnité de logement à l'instituteur.

M. Duquesnoy demande qu'on hâte les travaux de reconstruction de la passerelle du sentier Delbarre auprès de la Broche de fer. M. le Maire avisera à cela.

M. Dupont demande qu'on revienne sur la délibération prise à la séance précédente demandant deux facteurs. Le conseil réitère cette demande.

M. le Receveur municipal, donne lecture du budget de 1893 : Recettes ordinaires, 112.124 fr. 30; recettes extraordinaires, 44.363 fr. 24; recettes supplémentaires, 11,586 fr. 61. — Dépenses ordinaires, 93.550 fr. 79; dépenses extraordinaires, 38.356 fr. 38; dépenses supplémentaires, 22.339 fr. 60. De là découle un excédent de recettes en 1893, de 28.907 fr. 44. Le Conseil accepte.

M. le Maire s'excuse de n'avoir pu donner à chaque conseiller le budget primitif de 1895; il le leur enverra dans le plus bref délai. Il demande au conseil de voir bien former le budget additionnel, ce qui est accepté.

Il en donne ensuite lecture. Le budget additionnel est accepté.

Il reste sur le budget additionnel 2,049 fr. 26 non employés; M. le Maire propose de les affecter à l'habillement des pompiers. Le Conseil accepte.

M. Thérin-Carette propose de protester contre les dépôts d'immondices envoyés par la ville de Roubaix sur le territoire de Wattrelos au Moulin-Tonton.

Le Conseil charge M. le Maire d'agir en conséquence.

M. Pollet soumet au Conseil la réclamation de la ville de Mouscron demandant 224 fr. 26 pour travaux exécutés en 1887.

Le Conseil repousse cette réclamation jusqu'à production de pièces justificatives de la ville de Mouscron.

Le Maire avise le Conseil que la suppression des prestations demandée à la séance précédente a été accordée. Mais d'un autre côté on leur enlève une subvention de 720 fr. allouée par le département.

M. Vanoute dit que, puisqu'on n'a pas tenu compte précédemment de sa proposition d'installer des bancs pour le public qui assiste aux séances du Conseil, on y revienne aujourd'hui; il demande qu'on mette ce projet aux voix.

Le Conseil vote 200 francs pour l'installation de bancs pour le public.

M. le Maire déclare en terminant qu'il n'a pas réuni les commissions aujourd'hui parce qu'elles avaient trop peu d'affaires, qu'il les réunira pour la prochaine séance. La séance est levée à 10 heures.

La ligue de la jeunesse catholique.—On se prépare ici à fêter dignement la grande héroïne française. Dimanche prochain, à la messe de onze heures et demie, la Ligue de la jeunesse catholique fera bénir son drapeau. Plusieurs sociétés l'accompagneront. La chorale St-Joseph exécutera un morceau de circonstance de son chef M. P Delnatte : *Cantate à Jeanne d'Arc, O Salutaris* du même auteur; *Le dernier sommeil de la Vierge*, pour symphonie, de Massenet.

M. le doyen prononcera une allocution.

La Ligue assistera au *Te Deum*, qui sera chanté à l'issue des vêpres.

La Ligue prie instamment les Wattrelosiens de pavoiser leurs maisons.

Pétition d'un groupe de boulangers à la Chambre des députés. — Un groupe de boulangers de Wattrelos (Nord) a adressé une pétition à la Chambre des députés, pour demander qu'un droit de statistique de 0 f. 15, par 2 kilogs, soit établi sur le pain de provenance belge, introduit en France par petite quantité, et sous prétexte de consommation journalière.

Promotion de M. le docteur Leplat au grade d'aide major de 1re classe. — Par décret présidentiel, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. le docteur V. Leplat a été promu au grade de médecin aide-major de 1re classe dans la réserve. Nous adressons nos sincères félicitations à M. le docteur Leplat.

TOURCOING

Les fêtes de Jeanne d'Arc. — Les habitants de Tourcoing se sont associés avec un entrain admirable aux fêtes qui ont été célébrées hier dans les principales villes de France, en glorification de Jeanne d'Arc.

La caractéristique de cette manifestation toute spontanée à Tourcoing, c'est l'unanimité que nous avons eu la satisfaction de constater.

Dans les quartiers centraux et même dans nos rues populeuses des quartiers ouvriers, presque toutes les maisons sont pavoisées. Aux fenêtres flottent gaiement nos couleurs nationales, les couleurs pontificales et des bannières multicolores portant les attributs de l'héroïne d'Orléans : sur bien des façades le drapeau de la France forme pendant au fanion jaune et rouge de Jeanne d'Arc. Plusieurs maisons se distinguent par leur ornementation : nous n'en voulons nommer aucune de crainte de faire des omissions.

Cette décoration de nos rues donne à la ville un aspect aussi pittoresque que joyeux.

Il est pourtant une ombre au tableau : les édifices publics apparaissent en tache sombre dans ce cadre gracieux. Aucun de nos monuments n'a été pavoisé. On a beaucoup remarqué aussi que les membres de l'administration municipale n'avaient pas arboré leur drapeau.

Ces exceptions à la règle presque générale n'eussent peut-être pas été commentées, si un mot d'ordre n'avait été donné le matin, par l'*Avenir*. Un article, dont il n'est pas difficile de reconnaître la touche, recommandait l'abstention.

On a pu juger combien peu le conseil a été suivi.

Le soir un salut solennel, prescrit par l'autorité diocésaine, a été chanté dans toutes les paroisses. Partout il y avait une affluence considérable.

A Saint-Christophe, M. le chanoine Leblanc a prononcé le sermon de circonstance. Prenant pour texte ces paroles de l'Ecriture : « Dieu s'est servi de ce qu'il y a de faible suivant le monde pour confondre ce qu'il y a de fort,» M. le chanoine Leblanc a établi un parallèle entre la prophétesse Débora sauvant le peuple d'Israël près de disparaître et Jeanne d'Arc inspirée par Dieu venant au secours de la France opprimée par les Anglais. Il tire de cette comparaison un encouragement et un enseignement.

L'horizon est sombre, de nos jours, pour la France : à l'intérieur, c'est la menace des guerres intestines, c'est l'exclusion de l'idée de Dieu de toutes nos institutions, c'est l'égoïsme, c'est le besoin de posséder et de jouir. La glorification qui est faite aujourd'hui de Jeanne d'Arc ramène l'espérance au cœur, et la vie de cette héroïque Française nous apprend que c'est la foi qui sauve : elle nous donne aussi l'exemple du dévouement poussé jusqu'au sacrifice de la vie.

M. le chanoine Leblanc termine par une pathétique invocation à Jeanne d'Arc, la priant de mettre au cœur de tous les Français les sentiments de foi et de dévouement qui l'ont toujours animée.

Le sermon a été suivi du chant imposant du *Te Deum*, puis, après la bénédiction du St-Sacrement, la maîtrise a exécuté un cantique entraînant à Jeanne d'Arc.

— A Notre-Dame, une foule recueillie s'est pressée dans l'église au salut de sept heures. Après le chant du *Magnificat*, M. l'abbé Bonnet, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, est monté en chaire, et, dans un éloquent sermon, il a fait le panégyrique de Jeanne d'Arc.

Il dépeint les nombreux malheurs dont la France était victime, malheurs causés par les luttes continuelles des Armagnacs et des Bourguignons. Notre pays courait à sa perte ; le duc d'Orléans était prisonnier, et le malheureux Charles VII, vendu par sa mère, Isabeau de Bavière, se sentait dans l'impossibilité de combattre les Anglais ; mais tout-à-coup apparut une jeune fille, pure, simple, naïve, innocente, une jeune fille, une paysanne, que Dieu a choisie pour sauver la France.

L'éloquent prédicateur nous montre successivement Jeanne dans les camps, au milieu des soldats, au siège d'Orléans, enfin à Reims au sacre du roi. Puis il raconte en termes émus la mort de Jeanne condamnée par des juges iniques et outragée comme le Christ, par ses bourreaux.

Dans une éloquente péroraison, M. l'abbé Bonnet exalte le culte du souvenir de Jeanne d'Arc et dit qu'à son exemple il faut être toujours catholique et Français.

Le chant du *Te Deum* et la bénédiction du Saint-Sacrement ont terminé la cérémonie.

— Dans la soirée quelques maisons ont été illuminées.

La « Ligue de la Jeunesse » avait organisé rue du Sentier un punch qui a été très animé Il y avait plus de sept cents personnes. Un véritable concert a été improvisé: à un chant à Jeanne d'Arc a succédé la *Marseillaise*, puis des intermèdes ont égayé l'assistance. M. Dewavrin-Debœuf a soulevé un véritable enthousiasme par un patriotique discours et toute l'assemblée a voté un ordre du jour tendant à ce que la fête de Jeanne d'Arc soit déclarée fête nationale.

Les rares abstentions que nous constations plus haut ont suggéré, à l'un de nos amis, les réflexions suivantes :

» Nous nous demandions hier quel pouvait être le motif grave qui avait engagé le député de Tourcoing à abandonner l'importante discussion de la loi sur les sociétés coopératives, pour prendre contact avec ses électeurs.

» L'article « A propos de la fête de Jeanne d'Arc », publié ce matin par l'*Avenir*, son organe officiel, nous donne la clef de l'énigme.

» Pauvres progressistes! ils étaient, en effet, fort perplexes. On se préparait unanimement à Tourcoing à fêter un glorieux épisode de notre histoire nationale, et nous étions assez naïfs pour penser qu'une sanction officielle était inutile au vœu général de la population, de vénérer la mémoire de Jeanne d'Arc.

» Dans notre joie patriotique, nous n'avions pas songé qu'un parti politique pût jalouser l'initiative prise par un autre parti, en vue de glorifier l'héroïne qui sauva la France.

« A celui qui fort irrévérencieusement assimile la grande majorité des Tourquennois à des Panurge de sacristie » (?), nous répondrons qu'il nous semble très illogique de donner aux uns des conseils d'indépendance alors qu'on a la prétention d'imposer aux autres un mot d'ordre. De quel côté sont donc les moutons de Panurge?

» On veut aussi faire croire à une élimination voulue des officiers de l'armée territoriale. Il y a là une pure calomnie; c'est précisément la spontanéité de la manifestation, par conséquent l'absence de toute direction, qui a pu être cause de certains oublis, et les officiers de l'armée territoriale, ainsi seuls en cause, doivent être les premiers à déplorer la malencontreuse intervention du journal progressiste. Ils l'ont d'ailleurs prouvé en arborant presqu'unanimement aujourd'hui les couleurs nationales.

» Sans vouloir nous étendre davantage, il nous suffira de constater que malgré les recommandations insidieuses de l'*Avenir*, la ville toute entière a été pavoisée avec un ensemble remarquable.

» Quelques abstentions nous ont néanmoins peiné. Il est réellement regrettable que certaines personnalités en vue, dont nous connaissons les sentiments, aient été assez pusillanimes pour se préoccuper des avis trop intéressés de quelques politiciens.

» C'est ce manque de caractère qui a donné jusqu'ici au pouvoir occulte une influence aussi néfaste, en laissant toutes les responsabilités. »

Le Centenaire. — *Les banquets.* — Le sous-comité qui avait été chargé de l'organisation des banquets qui seront donnés à l'occasion du concours horticole et des Fêtes du Centenaire, vient d'arrêter les dernières dispositions.

Le premier de ces banquets, offert aux membres du jury du concours horticole, aura lieu dans la salle des fêtes de la place Leverrier, le samedi 19 mai, à 6 heures 1/2 précises. Le prix en est fixé à 10 fr.

Le banquet officiel sera donné le lendemain, au même local, et à la même heure. Pour celui-ci, la cotisation a été fixée à 8 fr.

Les listes seront closes, pour le premier, le mercredi 16, et pour le banquet officiel, le jeudi 17. On peut souscrire, jusqu'aux dates ci-dessus, à l'Hôtel-de-Ville, bureau des Ecoles.

C'est la maison Duperré, si avantageusement connue à Tourcoing, qui a l'entreprise de ces deux banquets.

Les souscriptions.— Les personnes qui n'auraient pas reçu la visite des collecteurs et qui auraient l'intention de souscrire, sont priées de se présenter au bureau de M. le secrétaire-général, où une liste sera mise à leur disposition.

Voici la 6e liste de souscription :

MM. Delahousse Jules, 10 fr.; Scohy Victor, 5; Gommet Charles, 5; Gilles Charles, 5; Herbaux Ed., 2; Meurillon Léon, 2; Plateau E. 2; Leclercq Achille, 2; Ruts César, 2; Duquesne Jules 0.50; Cattoire Emile, 0.50; Pergot Isidore, 0.50; Englebert Louis, 0.50; Bodin Jules, 0.50. Agache Théophile, 0.50; Leruste Aug., 0.50; Vanoverschelde Fidèle, 1.50; Heulst Hébert, 0.50; Vienne Désiré, 0.50; Vandevyver Ed., 0.50; Lefebvre Louis, 0.50; Hardy Eugène, 0.50; Nuttens Henri, 0.50; Houpline Louis, 0.50; Vandaele J.-B., 0.50; Bossut Ed., 0.50; Franchomme, 0.50.

MM. Delecluse Henri, 1 fr.; Agache E., 1; Le docteur Caudrelier, 10; Société des Longues Pipes du Bon Vivant rue de la Latte, 5; Cruque L., 20; Anonyme, 0.10; Arthur Bauduin, 0.15; I.-B. Petit, 0.10; Ferré Joseph, 0.05; J.-B. Gaudfrin fils, 0.10; Un artilleur, 0.10; Rouvet, 0.10; Augustin Delhaye, 0.15; Bonte, 0.10; Pierre Maly, 0.15; Lecomte, 0.10; Meurisse, 0.15; Houzet Louis, 0.10; Vanhoye, 0.15; Delaunay Louis, 0.10; Thaon Eugène, 0.10; Dupont Henri, 0.25; Willems Alfred, 0.10; Lemonnier, 0.10; Fremeaux, 0.10.

MM. Clémence Delfosse, 0.25; Angèle Delfosse, 0.25; anonyme, 0.25; Louis Delesalle, 1.00; Constant Desmettre, 2.00 ; Clément Delmar, 0.50; Edouard Leveugle, 1 00; Etienne Delecluse, 0.25; Hews, 0 10; Lecroart J.-B., 0.25; Louis Clarisse, 0.50; anonyme, 1.00; Louis Delfosse, 0.25; Jules Clément, 0.50; Frédéric Delfosse, 0.50; Florence Ghisdal, 0.50; J.-B. Depaepe, 0.25; Maria Lagre, 0.10; J. Desurmont, 0.25; Delfosse Arthur, 0.50; anonyme, 0.20. — Total de la 6e liste, 94 fr. 35. — Montant des listes précédentes, 15.098 fr. 35. — Total, 15.192 fr. 70.

Voici la 7e liste de souscription.

MM. Cyrille Deltour-Flipo 3 fr.; Leclercq-Souvenir 5; Vve Odon Tavernier 5; Victor Pille 20; Emile Cormorant 1; Ducoulombier-Boussac 1; Louis Robbezin 2; Joseph Réquillart 2; Jules Couvreur 5; Etienne Delabre 2; A. Dannin 5; Emile Dumoulin 5; Arthur Briquet 1; A. Devémy 5; Félix Delvoye 2; J. Duhem 1; J. Cannoo Alexandre 2; Anonyme 10; Anonyme 1.50; L. Noulet-Houset 2; L. Bouillet-Motte 25; Lerouge-Plouvier 25; Anonyme 3; H. Huard-Debœuf 5; Grau-Duchange 10.

Anonyme fr. 20; anonyme 10; anonyme 5; Millescamps 2; C. Gadenne 2; Vermeulin 1; Desmullies 1; Delva 0.50; E. Vanderhelle 1; Mme Blomme 2; Dudier 1; Duvillier-Bucay 2; Mme Declercq 1; Desmyttère 1; veuve A. Bouchart 5; Bauliomme-Dhallain 1; anonyme 2; Leconte-Villers 2; Larrey-Malfait 1; Verrelle-Delplanque 0.10; Emile Bernard 0.50; G. Baisez-Baisez 2, Mme Raquez 0.50, anonyme 0.50, Honoré Gode 1. Mme Léon Lorthiois 15 ; Podevin-Deregnaucourt 0,50; Louis Casier 0,50 ; Donte-Bossu 1 ; Raymond Charlet 0,50; Victor Leman 1 ; Lefebvre-Stien 1 ; Delespierre 1 ; Anonyme 0,50 ; Liénard 0,50 ; Vandenbulcke-Dubois 0,50 ; Cartreul-Cattoire 0,30 ; Anonyme 0,30 ; Legros J. 0,50 ; Prouvost 2 ; Camille Deckastecke 5. — Société chorale l'« Echo de la Frontière » ; Desbonnet Casimir 0,50 ; J.-L. Heuls 0,50; Debue Désiré 0,50; J.-B. Cornil 050 ; Heuls J.-B. 0,50 ; Decoster J.-L. 0,50 ; Henri Vandebrouck 0,25 ; Procope Vandebrouck 0,25 ; Henri Verhaegue 0,50 ; Oscar Petit 0,25 ; Heuls Hubert 0,25 ; D. Debrie 0,25 et J. Decoster 0,25, au total 5 fr. — Société de secours mutuels « St-Christophe » 10 ; Jules Desurmont fils 50 — Total de la 7e liste, 351.10 ; Montant des listes précédentes, 15.192.70. — Total 15.543.80.

Voici la 8e liste de souscription :

MM. Jules Lehoucq, 200 fr.; Alb Pollet-Six, 50; Odile Bourgois, 50; Jules Lehoucq, 100; Robert Fallot, 50; J. Flipo-Lezy, 50; Auguste Dujardin, 10; Adolphe Brackman 5; Masure Léon, 3; Leduc Georges, 2; Descy Arthur, 1; Wubant Charles, 1; Duquesnoy Louis, 1; Hespel Paul, 1; Fourré Jean-Baptiste, 1; Anonyme 5, Théophile Desmulle, 1; John Jenton, 2; Delescluse « Jeunesse du Blanc-Seau), 1; Em. Ballois id., 1; E. Farvacque, id., 1; A. Benoit id., 1; C. Vandeputte id., 0.50; H. Vandebogart id., 0.50; J.-B. Delhaye id., 0.50; E Bouteville id., 0.50.

MM. Bélin, Jeunesse du Blanc-Seau, 0 fr. 50; Aug. Schuttecatte, 0.50; Henri Masquilier, 0.50; Eugène Bourdon. 0.50; E. Simon, 0.5; C. Labaffe, 0.25; Vansyngel, 0.25; D. Thieffry, 4; César Wauters, 0.50; Decock, 0.25; A. Descamps, 0.25; G. Lepers, 0.25, Louis Suant, 0.25; A. Vandeputte, 0.25; Paul Bouhaert, 0.50; Florin, 1; Léon Lepers, 0.25; Coupé, 0.50; Aug. Vonrosel, 0.50 Marie, 0 50; A. Céresse, 1; Ballois, 1; Léon Dhalluin, 5; Amédée Papegay, 2: Alph. Demarquette, 0.50; Anonyme, 0.50; Thury, 5: Cercle nautique de l'Aviron de Roubaix, 2; Société de joueurs de cartes établie chez M. Vansteenkiste, 2; Société de joueurs de cartes établie chez Mme veuve Vaudemeulebrouck, 3; Société chorale « Muse des Travailleurs », 6.20; anonyme. 50. — Total de la 8e liste 651.30. Montant des listes précédentes, 15.553,80. Total 16.205.

Réunion de la commission des travaux. — La commission des grands travaux s'est réunie mardi après-midi, sous la présidence de M. le Maire et s'est occupée de différentes demandes de cessions de terrains appartenant à la ville, rues Sébastopol et Notre-Dame.

Ménagères! — Goûtez le *délicieux beurre* de la grande laiterie d'Oostcamp à **3 fr. 50** le kilog.

Dépôt chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. 76573

Un ouvrier qui tombe d'un échafaudage. — C'est dans une maison en construction de la rue du Pouilly, que l'accident, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, s'est produit, hier, vers le soir.

Un jeune manœuvre de plafonneur, Jules Lefebvre, qui travaillait pour le compte de M. Duhayon, entrepreneur, rue de Wailly, perdit l'équilibre en arrivant sur un échafaudage, à une hauteur de 5 mètres et tomba sur le sol.

On croyait tout d'abord le pauvre garçon grièvement blessé, mais le docteur Brunet, qui a été appelé aussitôt, n'a constaté ni fracture, ni lésions internes, et a déclaré qu'après quelques jours de repos, il pourrait reprendre son travail.

Il a été reconduit en voiture chez ses parents, à Neuville, hameau du Bas-Quartier.

Blessé par un monte-charge. — Un ouvrier de M. Duvillier-Wattine, rue du Tilleul, qui travaillait au monte-charge, lundi après-midi, ne s'étant pas retiré assez vivement au moment de la descente de la cage, aurait été infailliblement écrasé si le mouvement n'avait été arrêté à temps par un autre ouvrier. Néanmoins, le malheureux avait été soumis à une forte pression, et le sang lui sortait par le nez et la bouche. MM. les docteurs Catteau et Beulque, appelés aussitôt, firent une application de sangsues. Le blessé fut ensuite reconduit en voiture à son domicile, à Mouscron.

Une singulière tromperie sur la quantité de marchandise vendue. — Mardi dans la matinée, M. Perret, vérificateur des poids et mesures, faisait des visites à domicile, rue de l'Epine. Il entra à l'improviste à l'estaminet de M. Louis D . , et demanda qu'on lui montrât la série des mesures en étain. La dame qui se trouvait seule au comptoir, parut fort embarrassée; mais il n'y avait pas à reculer, et il fallut s'exécuter...

M. Perret trouva, fortement enfoncé, dans le demi-décilitre, un bouchon de liège ! Chaque fois que la cabaretière servait, ce qu'on appelait autrefois une demi-potée, elle pouvait économiser la valeur de la moitié d'un verre à goutte. Il n'y a pas de petits profits. La mesure ainsi faussée a été confisquée ; et la cabaretière, qui a eu l'ingénuité de dire qu'elle agissait ainsi, parce qu'elle ne gagnait pas beaucoup sur le Wambrechies, passera en correctionnelle !

Cela rappelle cette bouchère des halles qui cachait un poids de 20 grammes dans le haut des chaines de ses balances !

La fête de Jeanne d'Arc au Blanc Seau. — Ce populeux quartier se propose de fêter dimanche prochain avec tout l'éclat possible, la Grande Française libératrice, l'héroïne chrétienne.

A cet effet il s'est formé, lundi, à l'estaminet du « Peuple », une commission d'organisation.

Un premier appel vient d'être lancé à tous les présidents des sociétés ; nul doute que cet appel soit bien entendu.

Linselles. — *Réunion du Conseil municipal.*- Le Conseil municipal de la commune de Linselles s'est réuni le dimanche 6 mai courant, à 9 heures du matin, pour la tenue de la première séance de la session ordinaire de mai.

Conseillers présents : MM. D'Halluin, maire; Demarcq et Catteau, adjoints; Louis Catry, Louis Mahieu, Henri Dumortier, Becquart-Carrette, Julien Dupont, Hassebroucq-Dalle, Ghesquière-Mille, Alexandre Wallart, Désiré Beny, Etienne Destombes, Désiré Delobel, Jean Six. Delannoy-Delcourt, Paul Delahoutre et Jean-Baptiste Lemesre.

Absents: MM. Leplat Jules, Dumortier Etienne, Hennion Lucien et Bonenfant Philippe.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil municipal a voté à l'unanimité les objets suivants :

1. Enquête sur le classement en vicinalité du chemin dit du Christ ; 2. Enquête parcellaire sur le chemin des Prés Bavons ; 3. Marché des chemins ruraux pour 1894 ; 4. Approbation des comptes et budgets de la fabrique ; 5. Avis favorable à la demande faite par M. Ghesquière au conseil de fabrique de rembourser la rente par lui due à ladite fabrique.

6 Approbation de l'état des propriétés foncières rentes et créances mobilières de la commune et de l'état annexe de l'actif de la commune; 8° Etat des côtes irrécouvrables; 8° Nouvelles concessions perpétuelles au cimetière.

Puis le Conseil a nommé à l'unanimité les membres faisant partie des commissions des finances et des travaux communaux.

Linselles. — *La fête de Jeanne d'Arc.* — Les fenêtres disparaissaient, mardi, sous les drapeaux et bannières. Les membres de la musique municipale ont fait dans la soirée une promenade dans la commune, puis ont donné un concert sur la place.

Roncq.— *La fête de Jeanne d'Arc.* — Partout les habitants ont arboré drapeaux et bannières..

Dans la soirée, la musique municipale a parcouru les principales rues de la localité, puis a donné un concert sur la place. Les applaudissements de l'assistance ne lui ont pas fait défaut.

La fête s'est terminée par une retraite aux flambeaux.

Halluin. — *La fête de Jeanne d'Arc.* — La ville d'Halluin a célébré, mardi, avec beaucoup d'éclat, la fête de Jeanne d'Arc.

Les rues étaient magnifiquement pavoisées de drapeaux et bannières.

Un *Te Deum* a été chanté à cinq heures du soir en l'église paroissiale.

Après ce cantique de reconnaissance, l'*Harmonie municipale*, les deux sociétés chorales et la société des *Anciens militaires*, ont parcouru les principales rues de la ville, et ont ensuite donné deux concerts: l'un sur la place Verte, l'autre sur la place de l'Eglise.

Une retraite aux flambeaux a clôturé la fête.

Les fabricants de la localité ont bien voulu, à l'occasion de cette fête patriotique coïncidant avec celle des tisserands, faire acte de générosité envers leurs ouvriers.

C'est ainsi que M. Sion, entr'autres, a fait remettre une gratification de trois francs à chacun de ses ouvriers et en outre leur a fait distribuer le produit des amendes.

LILLE

La fête de Jeanne d'Arc. — La vieille cité lilloise aura bien rarement vu une pareille profusion de drapeaux et d'étendards que pendant cette journée du 8 mai 1894. Cela rappelait les belles fêtes du Centenaire, où tous les Lillois s'étaient unis pour célébrer un anniversaire patriotique.

Mardi matin, dès la première heure, à la rayonnante clarté d'un soleil qui malheureusement n'a pas persisté durant toute la journée, le pavoisement des rues s'effectuait comme par enchantement. Partout on ne voyait que gens occupés à sortir leurs drapeaux, à décorer la façade de leurs maisons, à préparer les illuminations de la soirée.

Le « Te Deum » à Saint-Maurice. — La principale cérémonie de la journée a été, comme on le sait, le *Te Deum* chanté à l'église Saint-Maurice et auquel on avait convié les autorités civiles et militaires. La vieille basilique lilloise était ornée avec un goût parfait : décoration à la fois sobre et imposante.

Les autorités militaires, en grand uniforme, arrivent successivement avant midi.

Le maire, le préfet, le président du tribunal, le recteur de l'académie de Lille s'étaient fait excuser.

M. le vicaire général Carlier, représentant Mgr l'archevêque de Cambrai, a officié. Il était entouré de MM. les archiprêtres de Saint-Maurice et de Sainte-Catherine, et de tous les doyens et chanoines de la ville.

Après un éloquent discours de M. l'archiprêtre Lasne, M. le Vicaire général a entonné le *Te Deum*. La cérémonie a pris fin à 1 heure 20.

Le soir, les illuminations ont été très fournies. Dès la tombée de la nuit, une foule immense se pressait dans les rues.

Dans tous les quartiers de la ville, très nombreuses étaient les maisons illuminées.

Un vélocipédiste roubaisien attaqué. — Lundi vers 7 heures du soir, un roubaisien, M. Charlier Torcq, a été attaqué auprès du cimetière de l'Est par quatre individus qui le rouèrent de coups, mirent le vélocipède en pièces, et prirent ensuite la fuite. On n'a pu, jusqu'à présent, retrouver leurs traces. L'état de M. Charlier est assez grave.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 8 mai.* — ECHO DU 1er MAI. — Parmi les divers ouvriers impliqués dans la bagarre qui avait eu lieu dans la soirée du 1er mai, en face de l'établissement Amédée Prouvost, à Roubaix, figurait Ernest Rosseeuw, jeune homme de vingt-trois ans, demeurant rue de la Banque.

Les agents viennent déclarer que Rosseeuw leur avait jeté des pierres et les avait injuriés.

Lui, prétend, au contraire, qu'il n'a point pris de part active dans cette manifestation et il explique que dans le brouhaha qui a nécessairement accompagné la lutte entre la police et les ouvriers, il a pu être pris pour un autre.

Le Tribunal juge coupable Rosseeuw et le condamne à quinze jours de prison, mais avec application de la loi Bérenger.

UN CONSOMMATEUR ERRANT. Eleuthère Bodart, sans domicile fixe, s'est fait servir plusieurs verres sans les payer chez Delporte, cabaretier, rue des Fleurs, à Roubaix.

Coût : deux mois de prison et 16 fr. d'amende.

Cour d'appel de Douai. — *Audiences des lundi 7 et mardi 8 mai.* — BAIL.— Par acte sous seing privé du 19 mars 1892, M. Louis Becquaert, négociant en laines à Roubaix, a pris à bail à M. Léon Olivier, industriel en la même ville, et à sa mère, une maison sise rue Daubenton. Le bailleur s'engagea à racheter à M. Becquaert son treuil construction Verlinde et à le réinstaller à ses frais dans le fond de la cour de la maison louée, de façon qu'on put utiliser facilement le 2e étage de cet immeuble.

Il exécuta l'engagement qu'il avait pris ; mais M. Becquaert prétendit que l'installation du treuil était vicieuse et ne permettait pas d'utiliser l'étage et le grenier comme magasin. Il assigna M. Olivier en résolution du bail et en 3000 fr. de dommages-intérêts. Celui-ci, de son côté, l'assigna pour qu'il prît possession de la maison, la garnît de meubles et payât le loyer échu.

Le tribunal civil de Lille nomma un expert pour examiner l'installation du treuil. L'expert reconnut que le fonctionnement de l'appareil pouvait présenter des dangers pour les ouvriers exposés à se voir entraîner dans le vide, par le recul d'un ballot qu'ils chercheraient à faire entrer dans le magasin. Il proposa d'établir un plancher extérieur avec trappe, et de le couvrir d'une toiture.

M. Olivier se déclara prêt à exécuter les travaux prescrits; mais M. Becquaert persista à demander que le bail fût résolu.

Le tribunal, par jugement du 7 juin 1893, déclara que le vice d'installation du treuil était insuffisant pour motiver cette résolution, qu'il avait seulement entraîné pour M. Becquaert une diminution de jouissance pouvant être évaluée à 30 fr. En conséquence, déduction faite de cette somme, il condamna M. Becquaert à payer 136 fr. pour loyer échu et à occuper la maison dans la quinzaine, à péril de 5 fr. par jour de retard. Le jugement donnait acte à M. Olivier de son offre de faire exécuter les travaux dans les huit jours. Celui-ci devait les parachever dans la quinzaine au plus.

En appel, M. Becquaert soutient qu'ils n'ont été terminés qu'en août ; que c'est à partir de cette époque seulement qu'il a pu chercher un sous-locataire ; qu'il n'y avait lieu de le condamner à payer autant pour loyer et qu'il doit être relevé des conséquences de la clause pénale prononcée par le jugement.

La Cour confirme, mais décide que les clauses pénales, infligées aux plaideurs, seront considérées comme n'ayant pas jusqu'à présent couru.

Audience du mardi 3 mai. — ACCIDENT A ROUBAIX. ARRÊT. — La Cour augmente le chiffre des dommages-intérêts accordés au père de la jeune victime. Elle condamne MM. Motte et Meillassoux à payer une indemnité de 4000 fr.

L'AFFAIRE GRAWITZ. — Voici les noms des nouveaux experts désignés : MM. Engel, professeur à l'école centrale de Paris; Henriot, docteur ès-sciences, professeur à la Faculté de médecine et à l'école de pharmacie de Paris; Chesnau, ingénieur des mines, professeur de chimie à l'Ecole nationale des mines, demeurant à Paris.

PETITE CORRESPONDANCE

M. F. — Tout propriétaire de voiture ne servant pas au transport des personnes est tenu de faire placer, en avant des roues et au côté gauche de sa voiture, une plaque métallique portant en caractères apparents et lisibles ayant au moins cinq millimètres de hauteur, ses nom, prénoms, profession, le nom de la commune, du canton et du département de son domicile (décret du 10 août 1852. Titre II, article 16.)

Tout propriétaire d'une voiture circulant sur des voies publiques sans qu'elle soit munie de la plaque prescrite par les règlements, sera puni, etc... (Loi du 30 mai 1851. — Titre 2, article 7).

Concerts et Spectacles

Hippodrome-Théâtre

GRAND CIRQUE SAM LOCKHART | SEMAINE DE CLOTURE

Aujourd'hui mercredi 9 mai 1894, à 8 heures du soir, avant-dernière représentation : **Grande soirée équestre et gymnastique**, au bénéfice des sympathiques MM. Marcoud et Armand, avec le bienveillant concours de la société de gymnastique la *Roubaisienne*.

Demain jeudi, à 3 heures après-midi, représentation à prix réduits pour les enfants des écoles. Le soir, à 8 heures, **soirée d'adieux.**

NORD

Cour d'assises du Nord. — Voici une nouvelle liste d'affaires pour la session : *11e affaire.* Pierre-François De Gents. 20 ans, tisserand à Roubaix; vol qualifié, coups et blessures, outrages à agents, rébellion, cris séditieux et provocation au vol suivie d'effet. Il s'agit de l'anarchiste qui a dévalisé le magasin de bijouterie de M. Duceux.

12e affaire. Alphonse-Edouard-Julien Baillet, 35 ans, tisseur à Saint-Amand ; coups et blessures suivis de mort. — 13e affaire. Edmond-Julien Levoye, 31 ans, tisseur à Bailleul ; affaire de mœurs. — 14e affaire. Henri-Joseph Lorthioir, 48 ans, domestique, en dernier lieu à Roubaix ; affaire de mœurs. — 15e affaire. Auguste Loite, 59 ans, journalier à Hautmont ; affaire de mœurs.

Wattignies. — *Une femme tuée au champ de tir de l'Arbrisseau.* — Mme X.. de Wattignies, qui travaillait dans les champs, à près de 260 mètres du champ de tir de l'Arbrisseau, pendant que des brigades de douanes effectuaient leur tir, a été atteinte à l'épaule gauche par une balle et est tombée inerte sur le sol. Quelques instants après, elle expirait.

Vol de 200 francs à Mons-en-Barœul. — Un vol de 200 fr. a été commis hier matin, chez M. Mallet, marchand de charbons à Mons-en-Barœul. Les malfaiteurs ayant été dérangés dans leur besogne, ont pris la fuite sans apercevoir une autre somme de 1000 fr. qui a échappé à leurs investigations. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Dunkerque. — A midi, un *Te Deum* a été chanté à l'église Saint-Eloi. Le conseil municipal, M. le général Chery, gouverneur de Dunkerque, entouré d'un brillant état-major, y assistaient.

M. l'abbé Dewaulte a prononcé le panégyrique de la libératrice d'Orléans et M. l'abbé Krausse a ensuite béni l'étendard de Jeanne d'Arc.

PAS-DE-CALAIS

Dramatique accident à Calais. — Mme Hembert, dont le mari est employé au déchargement des navires, étant allée porter à manger à ce dernier, s'appuya sur un des wagonnets appropriés aux déchargements. Plusieurs voitures arrivant en sens inverse, la tamponnèrent. La malheureuse tomba pour ne plus se relever. La mort était survenue sur le coup.

Accident mortel à Pecquencourt. — Un nommé Alfred Bouret, âgé de 31 ans, descendait dans un puits de 20 mètres environ de profondeur, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba au fond. Quand on le releva, le malheureux avait cessé de vivre.

BELGIQUE

Mouscron. — *Une revue à la gendarmerie.* — Mardi dans la matinée, M. Grégoire, commandant de la 2e division de gendarmerie, a passé en revue la brigade de Mouscron, dans la cour de la caserne. M. le commandant Grégoire s'est ensuite retiré, sans témoigner sa satisfaction pour la bonne tenue des hommes.

Tournai. — *Chute grave d'un caporal de chasseurs à pied dans un escalier de la caserne.* — Un accident s'est produit lundi, dans la soirée, à la caserne du 3e régiment de chasseurs à pied. Le caporal Mahieu, qui était de planton à la caserne, était monté à sa chambre. S'entendant appeler par un officier de semaine, il descendit en toute hâte malgré l'obscurité. Par suite d'un faux pas il glissa, et roula jusqu'au bas de l'escalier.

Mahieu a de profondes blessures au crâne et à la nuque. Il a été transporté à l'hôpital militaire. Son état inspire les plus vives inquiétudes.

Courtrai. — *Le crime d'Herseaux devant la cour d'assises de Bruges.* — Julien Bourgois, l'auteur présumé de la tentative d'assassinat commise, l'hiver dernier, sur le garde-champêtre d'Herseaux, M. Ange Verecke, a été extrait de la prison de Courtrai, lundi, vers midi, et conduit sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Bruges.

Cette affaire passera très probablement devant la Cour d'assises de Bruges, dans le courant de la deuxième session. Bourgois, qui persiste dans ses dénégations, a dû être interrogé, mardi, par M. le Président de la Cour d'assises de Bruges.

— *Un accident de vélocipède.* — Lundi, vers huit heures du soir, M. Auguste Ghyssens, de Staceghem, passait en bicyclette rue Conscience, lorsqu'une fillette de 6 ans, la petite Delbar, traversant la chaussée au même moment, fut atteinte par la machine.

La pauvre enfant fut aussitôt relevée par des témoins de l'accident avec de nombreuses contusions au visage et aux jambes, et reconduite au domicile de ses parents, rue de la Paix. Quant au vélocipédiste, il avait eu soin de prendre la fuite. La police a ouvert une enquête.

ETAT-CIVIL.—*ROUBAIX.*—*Déclarations de naissances du mardi 8 mai.* — Marcel Baerdt, rue Jean Baert, cour Vanneste 4. — Alfred Vivier, place du Trichon, cour Tiers 1.— Léonce Meyer, rue Sainte-Elisabeth 39. — Jeanne Vandenbroeke, rue de Wasquehal 47. — Madeleine Rysselinck, rue Descartes, fort Sion 40. — Fernande Meurisse, rue du Tilleul, cour Loridant 14. — André Leroux, Grande-Rue 21. — Charles Tampere, rue Meyerbeer. — *Déclarations de décès.* — Achille Leroy, 30 ans, rue du Collège 168. — Dumortier, présenté sans vie, place du Trichon 6. — Maurice Duhamel, 23 mois, rue Pellart prolongée 169. — Albert Willems, 1 mois, rue d'Alger 22. — Arthur Boudin, 1 mois, rue d'Espagne 30. — Adolphe Reekman, 32 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 8 mai.* — Arthur Demeer, à la Marlière. — Alphonsine Rossé, rue du Tilleul. — Victor Tiberghien, Croix-Rouge. — Jean Dubrulle rue Delbecque. — Madeleine Nuytens, rue de la Croix-Rouge. — Marie Deldyck, rue d'Anvers. — Jean-Baptiste Vanryssel, rue Beuque. — Jeanne Vermeulen, rue Fremaux. — *Mariage.* — Amand Desrousseaux, 34 ans, fabricant et Apolline Debuigne, 25 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Auguste Castel, 76 ans, sans profession, Hospice Général. — César Vassar, 45 ans, sans profession, rue du Brun-Pain. — Hélène Lisabeth, 2 ans, rue de la Blanche-Porte.

CHEMIN DE FER DU NORD. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, il sera organisé le samedi 12 mai et le dimanche 13 mai, une excursion à Londres à prix réduits au départ de Valenciennes, Douai, Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Armentières, Hazebrouck et Saint-Omer :

Aller, 12 mai. Retour facultatif jusqu'au 18 mai.

Aller, 13 mai. Retour facultatif jusqu'au 19 mai.

Le voyage, aller et retour, devra s'effectuer dans les trains indiqués ci-après :

Prix des billets aller et retour pour Londres, droits de port compris.

Aller : départ, 9 h. 05 soir, 2e cl. 45.35, 3e 28.40 ; Douai, 8 h. 53 soir, 2e cl. 43.60, 3e 26 95 : Tourcoing, 10 h. 20, 2e cl. 42.30, 3e 26.10 ; Roubaix, 10 h. 28, 2e cl. 42.10, 3e 25.95 ; Croix-Wasquehal, 10 h. 33, 2e cl. 41 95, 3e, 25.85 ; Lille, 11 h. 10, 2e cl. 41 .85, 3e 25.80 ; Armentières, 11 h. 35, 2e cl. 40.35, 3e 24.85; Hazebrouck, minuit 28, 2e cl. 38.40, 3e 23.55; Saint-Omer, minuit 46, 2e cl. 36.80, 3e 22.50 ; Calais maritime, arrivée 1 h. 24 matin, départ 1 h. 30 ; Londres, arrivée 5 h. 45 matin.

Retour : Londres, départ 8 h. 15 soir; Calais-maritime, arrivée minuit 10, départ 1 h. 18 matin; Saint-Omer, arrivée 2 h. 02, Hazebrouck 2.24, Armentières 2.37, Lille, 3.08, Croix-Wasquehal 3.52, Roubaix 3.59, Tourcoing 4.06, Douai 6.32, Valenciennes 6.50.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — L'Union Fédérale colombophile porte à la connaissance des amateurs qu'elle fera un essai supplémentaire sur Breteuil. La mise en panier aura lieu dans les sièges des sociétés jeudi prochain, de 3 à 7 heures de l'après-midi.

— Le Cercle Union rappelle aux amateurs colombophiles de Roubaix son concours du dimanche 13 mai sur Chantilly. 200 francs prix d'honneur. Inscription et mise en paniers le samedi 12 mai de 3 à 7 heures du soir. Marquage secret par la bague en caoutchouc. Constatation obligatoire par l'appareil Vandenbossche perfectionné (plus de constateurs à boitiers.) Les amateurs sont priés de remettre leur constateur le samedi soir. Le concours sera réglé au moyen des coordonnées (système L. Bouillet). Poules à 0 fr, 25, 0.50, 1 franc, 2, 3, 5 et 10 francs. — Pour la répartition des poules (voir le règlement);

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Considérablement d'amateurs étaient réunis hier soir au « Réveil du Jour », rue de l'Alma, pour prendre part à la partie qui était engagée contre le Maréchal de Coyghem, Grande-Rue. On battait un 3 de 5 pour 50 francs. Le Maréchal de Coyghem est resté vainqueur; il a gagné toutes les paires. L'animation a été grande et les paris nombreux et importants.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX.— Le sieur Hubert Florquin, cafetier au Petit Globe rue du Collège, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il y aura chez lui le dimanche 20 mai à 5 heures très précises une grande partie de chiens ratiers entre deux chiens de troisième catégorie : Black à M. Séraphin le mouleur et Tom à M H. Florquin ; chaque chien aura 30 gros rats à détruire : l'enjeu est de 100 fr.; d'importants paris sont engagés ; prix d'entrée : 30 centimes.

BIBLIOGRAPHIE

Les Vierges Saintes, par Mme DE GENTELLES, 1 vol. in-8° de 216 pages, illustré de nombreuses gravures. Sur très beau papier. Fr. 2,00, franco gare 2,60.

La liturgie a un office propre pour les Vierges : elle leur adresse dans ses litanies une invocation spéciale et salue Marie du titre de Reine des Vierges. Le culte particulier dont l'église honore ces âmes privilégiées, qui sont pour ainsi dire le dixième cœur des Anges, a suggéré à Mme de Gentelles l'idée de grouper pour les offrir à l'admiration des fidèles, quelques-unes de ces vies toutes célestes. De là ce livre, dont le moindre mérite n'est pas d'échapper à la monotonie. Un simple coup d'œil sur la table des matières fera juger de sa diversité.

Voici Marthe, la sainte hôtesse du Seigneur; Cécile, qui convertit son fiancé et le mène au martyre; Agnès, qui, avant de mourir, ressuscite l'insolent qui l'a dénoncée au préteur et lui donne avec la vie temporelle la vie de la grâce; Claire, la fondatrice; Colette, la réformatrice des religieuses franciscaines; Marguerite-Marie, qui nous révéla le Sacré-Cœur; Rose de Lima, la première fleur d'Amérique éclose dans le jardin du ciel; Thérèse, en qui la contemplation la plus haute s'unit à l'activité la plus féconde; la bergère Geneviève, libératrice de Paris, et sa sœur Germaine Cousin, qui se sanctifia dans les plus humbles devoirs; Thècle et Agathe, Ursule et Madeleine de Pazzi et d'autres qui embaument ces pages comme elles ont embaumé la terre du parfum de leurs vertus.

(Semaine religieuse de Cambrai).— En vente à la société de St-Augustin, à Lille, et dans toutes librairies catholiques. 37351d

AVIS

Heures fixées par l'Administration municipale pour l'éclairage public, du 8 au 15 mai :

Allumage à 8 heures 3/4 du soir, extinction à 4 h. du matin.

L'allumage et l'extinction sont commencés un quart d'heure avant et doivent être terminés un quart d'heure après les heures fixées ci-dessus. 81732—37341

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 7573

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

CONVERSION EN RENTE RUSSE 4 0/0

des Billets 5 0/0 de la Banque et des 2e et 3e Emprunts d'Orient 5 0/0

Les demandes de conversion seront reçues

A PARIS

Chez MM. DE ROTHSCHILD Frères

du 8 au 26 mai

Les nouveaux titres 4 0/0 créés en vertu de l'Oukase Impérial du 8/20 avril sont émis, **munis du timbre français,** au cours de **92 1/2 0/0** avec jouissance à partir du 1er/13 juin 1894.

Les demandes de conversion seront servies *dans l'ordre de leur présentation* et jusqu'à concurrence d'un capital nominal de 750 millions de roubles rente 4 0/0 maximum.

Les titres admis à la conversion seront décomptés, en payement de la nouvelle rente 4 0/0, au pair, plus les intérêts à 5 0/0 courus jusqu'au 1er/13 mai. Il sera de plus bonifié un mois d'intérêt à 4 0/0, du 1/13 mai au 1/13 juin, sur les nouveaux titres pour différence de jouissance. Il est, en outre, accordé une *bonification* spéciale de 20 copecs par 100 roubles aux porteurs qui demanderont la conversion le *premier jour*, cette bonification diminuera de 1 copec par jour.

En conséquence, on recevra, le 1er jour de la conversion, soit le *8 mai :*

R. 108,66 1/2 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. Billets de Banque 1re émission ou 3e Emprunt d'Orient.

R. 109,52 1/4 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. Billets 2e émission.

R. 110,36 3/4 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. 2e Emprunt d'Orient.

Ces sommes diminueront de 1 copec par jour.

Les appoints à recevoir en Rente 4 0/0, lorsqu'ils seront au-dessous de 100 R., seront réglés en espèces à raison de Fr. 2.51 par Rouble capital nominal équivalant à 92 1/2 0/0 au change de 2,71 environ.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres ou d'un cautionnement de 5 0/0 de leur valeur avec l'engagement de les remettre le 13 juin au plus tard.

Le prospectus détaillé sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Déclaration faite au timbre le 26 avril 1894. 81708-37352